



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance extraordinaire du 10 avril 2025

Membres en exercice :
7

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 7

Présents : Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Pour: 4

Absents excusés représentés: Frédéric RICHERT par Yannick MARTIN

Contre: 3

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_04_07

Objet: Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire général de Mairie présente, comme secrétaire de cette séance. Code l'article L2541-6 du CGCT.
Mme Fanny HAESSIG se porte volontaire pour assurer cette fonction.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Lorraine.
Mme Fanny HAESSIG est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2025.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télèrecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture et publication sur le
site internet de la Commune
le 14 avril 2025

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 14 avril 2025
Le Maire, Ernest HAMM Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

| |
|---|
| AGEDI Dépôt Sous préfecture de Sarrebourg |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2025 057-215700642-20250410-2025_04_07-DE |



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance extraordinaire du 10 avril 2025

Membres en exercice :
7

Présents : 6

Votants: 7

Pour: 1

Contre: 5

Abstentions: 1

Date de la convocation: 08/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Présents : Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Absents excusés représentés: Frédéric RICHERT par Yannick MARTIN

Absents excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_04_08

Objet: Approbation du PV de la séance du 07 Avril 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-verbal du 07 Avril 2025. N'ayant pas eu de proposition du secrétaire de séance, ni aucun contact, le Maire soumet pour approbation celui élaboré par le Maire et la secrétaire générale de mairie avec son commentaire.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télécours depuis le site <http://www.telercours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et publication sur le site internet de la Commune le 14 avril 2025

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Berling le 14 avril 2025

Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG



ccu

| |
|---|
| AGEDI Dépôt Sous préfecture de Sarrebourg |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2025 057-215700642-20250410-2025_04_08-DE |



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance extraordinaire du 10 avril 2025

Membres en exercice :
7

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 7

Présents : Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Pour: 7

Absents excusés représentés: Frédéric RICHERT par Yannick MARTIN

Contre: 0

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_04_09

Objet: Validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle l'article L2541-2 du Code général des Collectivités Territoriales :
« Le délai de convocation est fixé à trois jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire à un jour.

L'urgence vient de la nécessité de voter le budget primitif 2025 que nous avons finalisé ensemble avant le vote lors de la dernière réunion du 07 avril.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.



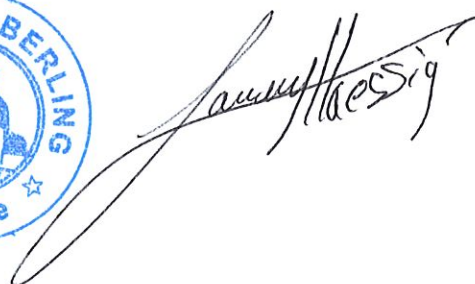
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télèrecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et publication sur le site internet de la Commune le 14 avril 2025

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 14 avril 2025
Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

| |
|---|
| AGEDI Dépôt Sous préfecture de Sarrebourg |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2025 057-215700642-20250410-2025_04_09-DE |



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance extraordinaire du 10 avril 2025

Membres en exercice :
7

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 7

Présents : Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Pour: 2

Absents excusés représentés: Frédéric RICHERT par Yannick MARTIN

Contre: 5

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_04_10

Objet: Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe contractuel

Monsieur le Maire informe l'assemblée la proposition justifiée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

VU le tableau des effectifs,

Considérant que la commune doit se doter, pour son travail administratif courant, d'une secrétaire générale de mairie à temps non complet à 21 heures.

Article 1 : CREE un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe contractuel à temps non complet (21/35èmes).

Article 2 : AUTORISE en conséquence le recrutement d'un agent contractuel.

Article 3 : DIT que sa rémunération sera calculée selon l'indice Brut et l'indice Majoré de la catégorie B, du cadre emploi de rédacteur territorial.

Article 4 : DIT que la dépense totale est inscrite au budget primitif 2025 de la commune.

Article 5 : CHARGE Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ne décide pas :

| |
|--|
| AGEDI |
| Dépôt Sous le sceau de la Mairie |
| D'ADOPTER la proposition du Maire |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 14/04/2025 |
| 057-215700642-20250410-2025_04_10-DE |

- **DE MODIFIER** comme suite le tableau des emplois :

| FILIERE | CADRE D'EMPLOI | GRADE | ANCIEN EFFECTIF (nombre) | NOUVEL EFFECTIF (nombre) | DUREE HEBDOMADAIRE |
|----------------|-----------------------------------|-------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| Administrative | Rédacteur territorial | B | 0 | 1 | 21 h/semaine |
| Administrative | Adjoint administratif territorial | C | 1 | 0 | 21 h/semaine |

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et publication sur le site internet de la Commune le 14 avril 2025

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 14 avril 2025
Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG



| |
|---|
| AGEDI Dépôt Sous préfecture de Sarrebourg |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2025 057-215700642-20250410-2025_04_10-DE |



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance extraordinaire du 10 avril 2025**

Membres en exercice :
7

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 7

Présents : Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Pour: 2

Absents excusés représentés: Frédéric RICHERT par Yannick MARTIN

Contre: 5

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_04_11

Objet: Budget principal : vote du budget primitif 2025 validé avant le vote le 07.04

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01/01/2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;
Vu la délibération n°2021-06-02 du 25/06/2021 adoptant la nomenclature M57 au 1er Janvier 2022 ;
Vu la délibération n°2023-01-08 du 27/01/2023 déléguant au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits ;

Le Maire présente aux conseillers le tableau récapitulatif du Budget Primitif 2025, rectifié suite à notre réunion de travail le 17 mars dernier, transmis par mail le 26 Mars 2025, finalisé et validé ensemble d'un commun accord le 07 avril avant le vote puis transmis le 8 avril avec la convocation.

Aucun renseignement, ni commentaires n'ont été demandés en retour.

Après délibération, le Conseil Municipal n'approuve pas en majorité les propositions de M. le Maire pour les sommes du budget primitif 2025, dont la balance générale figure ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses : 412.138,86 €

Recettes : 412.138,86 €

Investissement :

Dépenses : 136.028,15 €

Recettes : 209.334,81 € Confort budgétaire avec un excédent de 73.306,66 €

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télerecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture et publication sur le

Ont signé

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Berling le 14 avril 2025

Le Maire, Ernest HAMM Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

